

PRÉSENTATION OPTION

ARTS PLASTIQUES

Quand ?

L'enseignement optionnel d'**Arts plastiques** propose un cursus de **deux heures hebdomadaires**, en général, de **15h35 à 17h15**.
Et cela en classe de première, puis en classe de terminale.

Pour qui ?

- L'enseignement des Arts Plastiques est proposé à tous les élèves, quels que soient leur niveau de maîtrise technique
- Il est d'abord fondé sur le désir que peuvent exprimer les élèves lycéens d'avoir une activité créative dans le domaine plastique.
- Il est surtout pour les élèves qui veulent poursuivre des études liées au champ artistique (classes préparatoires, faculté d'Arts plastiques, écoles d'Art et d'Architecture, de design, etc...)

C'est quoi ?

- Les élèves poursuivent la pratique déjà engagée pendant les années de collège et découvrent de nouvelles techniques et de nouveaux questionnements.
- Cet enseignement s'appuie sur des programmes récents qui visent à apporter aux élèves des acquisitions diverses :
 - **Dans le domaine de pratiques artistiques variées** : La pratique est au centre de cet enseignement ; elle prend des formes diverses ; traditionnelles comme le dessin, la peinture, le travail de volume et plus récentes comme la photographie, la vidéo et la production avec l'outil informatique
 - **Dans le champ culturel et esthétique** : La découverte du champ artistique patrimonial, moderne et contemporain est également un des axes fondamentaux de l'enseignement des Arts plastiques en lycée.
 - **Dans leur capacité à engager et faire aboutir un projet de création authentique et personnel** : Il s'agit d'amener l'élève à développer et enrichir sa pratique tout en lui faisant découvrir et comprendre les grands enjeux artistiques

Comment l'option est-elle évaluée ?

- Pour l'épreuve du Baccalauréat, les arts plastiques sont évalués en contrôle continu et sont inscrits dans le cadre de la moyenne générale, soit les 10%.